

PHILOSOPHIES

Critiques

des droits

de l'homme

PAR BERTRAND BINOCHÉ

puf

728-195

1

PHILOSOPHIES

*CRITIQUES
DES DROITS
DE L'HOMME*

PAR BERTRAND BINOCHÉ

16° R

26521

(20)



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

DL-22081989-19552

PHILOSOPHIES

Collection dirigée par
Françoise Balibar, Jean-Pierre Lefebvre
Pierre Macherey et Yves Vargas

ISBN 2 13 042491 0

ISSN 0766-1398

Dépôt légal — 1^{re} édition : 1989, mai

© Presses Universitaires de France, 1989
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris



Sommaire

7 Introduction

11 Chapitre Premier. — *La critique empiriste*

A / La critique traditionaliste : Burke

I / La critique empiriste, 12

1 / L'origine, 12 - 2 / La critique, 13 - 3 / La métaphore architecturale, 15

II / La critique théologique, 17

1 / Le complot, 17 - 2 / L'ordre, 19

III / La critique sociale, 21

1 / Le nouveau despotisme, 21 - 2 / La nouvelle inégalité, 22

B / La critique utilitariste : Bentham

I / D'une pierre, deux coups : la troisième voie, 25

II / L'aberration contractualiste, 28

III / Les contradictions internes des droits de l'homme, 30

34 Chapitre II. — *La critique providentialiste (Maistre)*

A / Le providentialisme

I / L'histoire et sa triple détermination, 35

II / La « positivation » du négatif, 36

B / La réinterprétation providentialiste de la critique empiriste

I / La thèse et la méthode, 38

II / Comment se forment les constitutions, 39

1 / La germination insensible, 39 - 2 / Le grand législateur, 42

III / Contre la constitution de 1795, 44

IV / L'ineffable fondement du droit, 46

- C / La réinterprétation providentialiste de la critique sociale
 - I / Rallier les révolutionnaires, 49
 - II / La France régénérée, 50
- 51 Chapitre III. — *La critique historiciste (I) : l'historicisme rationaliste*
 - A / Une critique libérale : B. Constant
 - I / Première direction : l'option Condorcet, 53
 - II / Seconde direction : première critique des droits de l'homme, 54
 - 1 / L'Histoire, 54 - 2 / Le maintien des droits anhistoriques, 55 - 3 / Contre l'utilitarisme et l'organicisme, 57
 - III / Troisième direction : seconde critique des droits de l'homme, 59
 - 1 / La réinscription partielle du droit dans l'Histoire, 59 - 2 / Contre l'objet de la Déclaration des droits, 60 - 3 / Une erreur symétrique : contre le pouvoir spirituel, 61 - 4 / La nouvelle aporie, 62
 - B / La critique positiviste : A. Comte
 - I / L'Histoire positive, 63
 - 1 / Sur les traces de Constant, 64 - 2 / Au-delà du libéralisme, 64
 - II / La triple critique des droits de l'homme, 66
 - 1 / La critique de la Déclaration, 66 - 2 / La critique du droit, 68 - 3 / La critique de l'homme et du citoyen, 71
- 74 Chapitre IV. — *La critique historiciste (II) : l'historicisme organiciste*
 - A / L'organicisme linéaire : Savigny
 - I / La réfraction organiciste de l'empirisme, 75
 - II / Une gérontologie des droits de l'homme, 78
 - 1 / La cible, 78 - 2 / Une continuité infrangible, 79 - 3 / L'illusion de la discontinuité, 80
 - B / L'organicisme dialectique : Hegel
 - I / La rationalisation dialectique de l'organicisme, 82
 - 1 / Première critique de l'école historique, 82 - 2 / Seconde critique de l'école historique, 85

- II / La rationalisation dialectique des Lumières, 87
 - 1 / Le nouveau droit naturel, 87 - 2 / Critique du contractualisme, 89
- III / Les droits de l'individu, 92
 - 1 / L'homme et l'individu, 92 - 2 / La stratification du droit, 94

97 Chapitre V. — *La critique historiciste (III) : l'historicisme matérialiste*

A / La critique révolutionnaire française

I / La Révolution inachevée, 97

- 1 / De l'homme au peuple, 97 - 2 / La nouvelle aristocratie, 98 - 3 / Achever la Révolution, 99

II / Les droits de l'homme comme droits du peuple, 99

- 1 / De la théorie à la pratique, 99 - 2 / Les « droits affreux », 100

B / La critique du jeune Marx

I / Babeuf contre Hegel et *vice versa*, 102

II / De la récusation des Droits de l'homme à la récusation du droit, 105

- 1 / L'« homme » comme membre de la société civile-bourgeoise, 105 - 2 / Le citoyen comme succédané du croyant, 107

III / La disparition du droit, 110

113 *Conclusion*

116 Chronologie des textes cités

118 Index biographique

121 Bibliographie

Pour faciliter l'utilisation de cet ouvrage, le lecteur devra se souvenir qu'il trouvera ci-dessous la liste des abréviations utilisées. En fin de volume : une chrono-bibliographie exhaustive des textes cités, quelques sommaires indications biographiques sur les principaux auteurs cités et une bibliographie détaillée par chapitre.

La quasi-totalité des textes anglais ou allemands cités ont été retraduits. Que soient ici sincèrement remerciés J.-J. Lecercle qui a bien

voulu vérifier nos traductions de Burke et de Bentham et J.-P. Lefebvre qui en a fait autant avec celles de Savigny, Hegel et Marx. Il va de soi que lesdites traductions n'en demeurent pas moins sous notre entière responsabilité.

LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES

(On trouvera les éditions utilisées dans la bibliographie qui se trouve à la fin de l'ouvrage.)

- B Babeuf, *Textes choisis*.
 CE Buonarotti, *Conspiration pour l'égalité dite de Babeuf*.
 CP Comte, *Catéchisme positiviste*.
 CPP Comte, *Cours de philosophie positive*.
 CT Constant, *Choix de textes politiques*.
 DEP Comte, *Discours sur l'esprit positif*.
 FS Marx, *Die Frühschriften*.
 GPR Hegel, *Grundlinien der Philosophie des Rechts*.
 LM Constant, *De la liberté chez les modernes*.
 M Marat, *Textes choisis*.
 MS Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*.
 O Constant, *Œuvres*.
 O3 Marx, *Œuvres*, t. III.
 PS Comte, *Du pouvoir spirituel*.
 RRF Burke, *Reflections on the Revolution in France*.
 SPP Comte, *Système de politique positive*.
 UZ Savigny, *Über den Zweck dieser Zeitschrift*.
 VB Savigny, *Vom Beruf unsrer Zeit für Gesetzgebung und Rechtswissenschaft*.

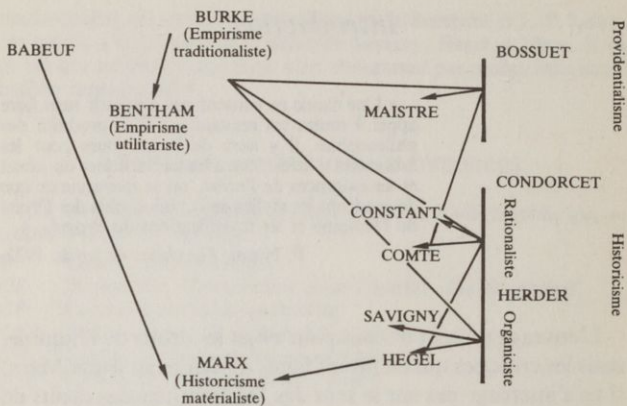
Introduction

« Une classe ne consent pas à mourir sans faire appel à toutes ses ressources : il se produira des philosophies, il y aura de beaux jours pour les fabricants d'idées ; entre les cathartiques du néant et les exigences de l'ordre, on se demande ce que deviendront les idylles de la philosophie des Droits de l'Homme et les mystifications du Progrès. »

P. Nizan, *Les chiens de garde*, 1932.

L'ouvrage présent n'a pas pour objet les droits de l'homme, mais les critiques qui en furent faites de Burke au jeune Marx. Il ne s'interroge pas sur le sens des Déclarations des droits de l'homme, sur leurs origines ou leur pertinence ; il cherche à comprendre comment cette catégorie révolutionnaire, les « droits de l'homme », fut reconstruite négativement pendant plus d'un demi-siècle par des penseurs que tout, apparemment, séparait, des penseurs français, anglais, allemands, des penseurs libéraux, contre-révolutionnaires ou qui même, tels Comte et Hegel, ne furent ni l'un ni l'autre.

Qu'est-ce donc alors qui peut légitimer l'alignement de discours qui, pour avoir la même cible, n'en semblent pas moins fort hétérogènes ? Cette légitimation tient en un mot : la *continuité*. Lorsque Burke, en 1790, condamne violemment la Révolution française, c'est d'abord au nom de la continuité ; par là, il fournit au XIX^e siècle un nouveau fondement, au sens métaphysique du terme, par rapport auquel la Révolution fait figure d'*abstraction* : pour Bentham comme pour Hegel, pour Maistre comme pour Constant, la Révolution a été cette entreprise apparemment insensée qui a prétendu faire abstraction de la continuité, c'est-à-dire de ce qui définit la réalité des nations en tant qu'elles s'inscrivent irréductiblement dans le temps. C'est-à-dire encore : en tant qu'elles s'inscrivent irréductiblement dans une durée



dont les concepts formels des droits de l'homme ne peuvent prétendre faire « table rase » sans qu'il en résulte fatalement un nouveau despotisme, pire que tous ceux de l'Orient dont avait frêmi, non sans complaisance, le siècle précédent : un despotisme plébéien qui guillotine pour égaliser, qui massacre pour libérer, et surtout, comble de l'horreur, qui rationalise la terreur au nom du Droit.

Ce continuisme, Burke l'énonce en *empiriste*, c'est-à-dire comme une série événementielle contingente qu'il dira cumulative, c'est-à-dire définie par son passé, et que Bentham réinterprétera aussitôt comme graduellement rationalisable, c'est-à-dire définie par son futur (chap. I^{er}). Les pages qui suivent retracent l'histoire, non exhaustive, des réfractions de cette thèse à travers des milieux conceptuels hétérogènes. Réfraction d'abord à travers le *providentialisme* catholique augustinien où Dieu transcende cette série événementielle et lui confère, de l'extérieur, une finalité (Maistre, chap. II). Réfraction ensuite à travers l'*historicisme* moderne où cette

finalité devient immanente, qu'elle soit imputée à la Raison (Constant et Comte, chap. III), ou à la Vie, ou à la Vie de la Raison (Savigny et Hegel, chap. IV) ; jusqu'à ce point limite où le jeune Marx élabore un historicisme révolutionnaire, c'est-à-dire redéfinit en un sens révolutionnaire une thèse originellement contre-révolutionnaire (chap. V).

On a coutumè aujourd'hui de poser le problème du politique à partir de l'alternative Droit naturel / Histoire. On s'exprime alors comme s'il fallait absolument soit défendre les droits fondamentaux de l'homme contre un relativisme historiciste propice aux entreprises totalitaires, soit, au contraire, mettre au fondement la relativité et récuser les droits de l'homme comme projections honteuses de l'histoire dans l'anhistorique. Après avoir penché de ce côté-ci, la balance penche nettement de ce côté-là et l'on voit se déployer un long monologue résiduel et asthmatique, une sorte d'incantation (comme disait déjà Burke), somme toute plus pathétique qu'irritante, qui voudrait exorciser l'agonie d'un réel auquel elle ne comprend rien par l'interminable psalmodie des origines : il y a deux siècles, les partisans de la « constitution naturelle », et surtout féodale, du royaume ne procédaient pas autrement.

Hegel, pourtant, écrivait déjà ceci : « Le passage d'une forme spirituelle à une autre tient à ce que l'universel qui décline est supprimé et dépassé par le fait qu'il se pense comme particulier. Le principe supérieur qui lui succédera (...) existe déjà intérieurement, mais ne s'est pas encore imposé : c'est bien cela qui fait que la réalité existante est chancelante, brisée » (*La raison dans l'histoire*, trad. Papaioannou, « 10/18 », p. 119-120). Après que l'universalité des droits de l'homme se fut pensée comme relative, il semble vain de vouloir revenir en arrière, aussi vain d'ailleurs que d'en rester à Hegel. Dans l'attente où nous nous trouvons d'un « principe supérieur », il paraît préférable de penser notre réalité comme ce qu'elle est, « chancelante, brisée », et de chercher ailleurs, au-delà

d'une alternative stérile. C'est pourquoi il ne s'agit pas ici d'une critique, au singulier, des droits de l'homme, pas plus que d'une critique de leurs critiques, c'est-à-dire d'une nouvelle apologie de ceux-ci. Il s'agit de déplacer l'alternative : d'abord en montrant que celle du Droit naturel et de l'Histoire est illusoire, récurrente, parce que le droit de l'Histoire est aussi « naturel » que celui de l'Homme ; ensuite, en dégageant par là même une autre opposition, bien plus radicale, celle du Droit et du non-droit : pourquoi donc faudrait-il penser le politique en termes de droit quand d'autres voies se dessinent, sous les débris d'un présent exténué ?

CHAPITRE PREMIER

La critique empiriste

A / LA CRITIQUE TRADITIONALISTE : BURKE

Le succès considérable des *Réflexions sur la Révolution en France* (1790) n'est certes pas sans signification : Burke y énonçait la thèse continuiste où allaient prendre appui les grandes philosophies non seulement contre-révolutionnaires mais « anti-révolutionnaires » du XIX^e siècle. Qui plus est, il l'énonçait sur un registre idéologiquement très ambigu : d'un côté, il s'exprimait en empiriste libéral qui avait pris la défense des insurgés d'Amérique, en fils raisonnable de l'*Enlightment* ; d'un autre côté, il juxtaposait à cette approche une critique réactionnaire, référée à la loi naturelle médiévale ; et cette scission constitutive se répercutait à l'intérieur de chacune des deux offensives, toutes deux convergeant enfin vers une troisième critique portant sur le devenir social du processus révolutionnaire français. Le désordre même de l'ouvrage exprime fort bien ce désordre d'une pensée qui fit feu de tout bois pour parer au danger de la contagion et qui se présente ainsi comme une sorte d'auberge espagnole des concepts contre-révolutionnaires : chacun put y trouver ce qu'il y cherchait et les commentateurs en ratèrent le sens dès lors qu'ils voulurent réarticuler, soit en le mutilant, soit en le systématisant par récurrence, un discours foncièrement *hétérogène*.

A contrario, l'on montrera ici comment la critique burkienne des droits de l'homme est en réalité plurielle : comment la critique empiriste se double d'une critique théologique et

MEMORANDUM

TO THE BOARD OF TRUSTEES

FROM THE DEPARTMENT OF CHEMISTRY

RE: [Faint text]

[Faint text]

[Faint text]

[Faint text]

[Faint text]

[Faint text]

[Faint text]

[Faint text]



Imprimé en France
Imprimerie des Presses Universitaires de France
73, avenue Ronsard, 41100 Vendôme
Mai 1989 — N° 34 854